



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### **Renouvellement des autorisations de stationnement illimité**

L'année 2013 approche à grands pas. C'est le moment pour les détenteurs de vignettes de faire leur demande de renouvellement pour l'année prochaine, ce qui peut être effectué dès ce jour au moyen du site internet [www.policeneuchatel.ch](http://www.policeneuchatel.ch) mais aussi par courrier adressé au Corps de police de la Ville de Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel, ou par fax au numéro 032.722.22.29.

La Police rappelle que les pendulaires peuvent stationner gratuitement sur les parkings répartis à l'est, à l'ouest et au nord de la ville pour autant qu'ils possèdent un abonnement général CFF ou un abonnement « onde verte ».

La Direction de la sécurité rappelle que le plan de stationnement a pour objectif de permettre à la ville de Neuchâtel de demeurer attrayante pour ses habitants, clients et visiteurs. Il doit également inciter les pendulaires à recourir à la mobilité douce et aux transports publics.

Neuchâtel, le 27 novembre 2012

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Pascal Sandoz, conseiller communal, ☎032.717.72.00  
Pierre Hobi, adjudant du Corps de Police, ☎032.722.22.22